

RÈGLEMENT NUMÉRO E-2737-1

PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le règlement numéro E-2737-1 modifiant le règlement numéro E-2737 autorisant un emprunt de 100 000 \$ pour le financement de dépenses relatives à l'acquisition de logiciels et d'équipements informatiques a été adopté à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Lachine tenue le 11 mai 2009, a été réputé approuvé par les personnes habiles à voter lors d'une procédure d'enregistrement tenue le 19 mai 2009 et a été approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire le 16 juillet 2009.

Ce règlement peut être consulté à la mairie d'arrondissement aux heures régulières de bureau.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

DONNÉ À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE LACHINE, ce 30^e jour de juillet 2009.

M^e Danielle Ruest
Secrétaire d'arrondissement

BY-LAW NUMBER E-2737-1

PROMULGATION

PUBLIC NOTICE is hereby given that by-law number E-2737-1 modifying by-law number E-2737 authorizing a loan of \$100,000 to finance expenses related to the acquisition of software and computer equipment was adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on May 11, 2009, was deemed approved by the qualified voters at the time of a registration procedure held on May 19, 2009 and was approved by the ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire on July 16, 2009.

This by-law may be consulted at the borough hall during regular business hours.

The present by-law becomes effective the day of its publication.

GIVEN AT MONTRÉAL, BOROUGH OF LACHINE, this 30th day of July 2009.